

Nantes, le 24 mars 2020

TRANSPORTS – Crise COVID-19

La Région supprime le prélèvement d'avril pour les abonnés annuels des transports du réseau Aléop (TER et cars) et réduit le montant des abonnements du transport scolaire

« Face à la situation de confinement inédite, j'ai pris la décision, en accord avec SNCF de supprimer le prélèvement du mois d'avril pour les abonnés annuels du réseau Aléop en TER. Cette mesure sera également applicable pour les abonnés des lignes régulières Aléop par car. Les abonnés des transports scolaires de l'année en cours verront également leur prélèvement réduit, sur leur abonnement de l'an prochain. Ces mesures représentent un effort financier de 3,5 millions d'euros de la Région à destination des usagers. », annonce Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour adapter les plans de transports et assurer la continuité du service public régional tout en respectant les règles de sécurité pour tous. Ces nouvelles mesures, décidées en accord avec SNCF, visent à alléger les charges des abonnés ligériens qui subissent le confinement et ne bénéficient plus des services régionaux de transport.

- **Sont concernés par la suppression de la mensualité d'avril :**
 - Les abonnés annuels au réseau Aléop en TER : forfaits *tutti* illimités et *tutti* illimités -de 26 ans
 - Les abonnés annuels au réseau de lignes de car régulières Aléop (hors abonnés scolaires)
- **Sont concernés par la réduction d'un mois d'abonnement :**
 - Les abonnés au transport scolaire, à valoir sur le montant de l'abonnement 2020-2021.

Les abonnés concernés n'ont aucune démarche à effectuer.

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97